

Ce communiqué a été publié le 26/06/2023 [sur le site de SUD éducation](#)

Notre camarade Hélène Careil, professeure des écoles à l'école Marie Curie de Bobigny, militante pédagogique à l'ICEM-pédagogie Freinet et militante syndicale à SUD éducation, a reçu le 4 février 2021 de la part du directeur académique de Seine-Saint-Denis une "notification de mutation dans l'intérêt du service", décision exécutée peu après malgré une forte mobilisation.

Hélène avait déposé dans la foulée un recours au fond, examiné le 9 mars par le tribunal de Montreuil. Mardi 4 avril, le tribunal rendait sa décision, et a annulé l'arrêté de mutation dans l'intérêt du service, contre l'avis du rapporteur public ! Le tribunal a retenu que le recteur a commis une erreur manifeste d'appréciation dans la caractérisation de l'intérêt du service. Il a considéré qu'Hélène n'a ni provoqué, ni aggravé les difficultés relationnelles dans son école.

Cette victoire dans la lutte contre la répression anti-syndicale ne s'est malheureusement pas arrêtée là : le ministère a en effet fait appel le 5 juin de la décision du TA de Montreuil !

L'implication du ministère dans cette affaire montre que la politique de répression antisyndicale menée depuis la période Blanquer ne s'est pas arrêtée avec le ministre Ndiaye. C'est scandaleux !

SUD éducation réclame que le ministère retire son appel, afin que soit définitivement reconnue l'erreur commise par le rectorat de Créteil avec la mutation dans l'intérêt du service d'Hélène.